

# Montagne de Reims

## L'Atlas de la biodiversité communale

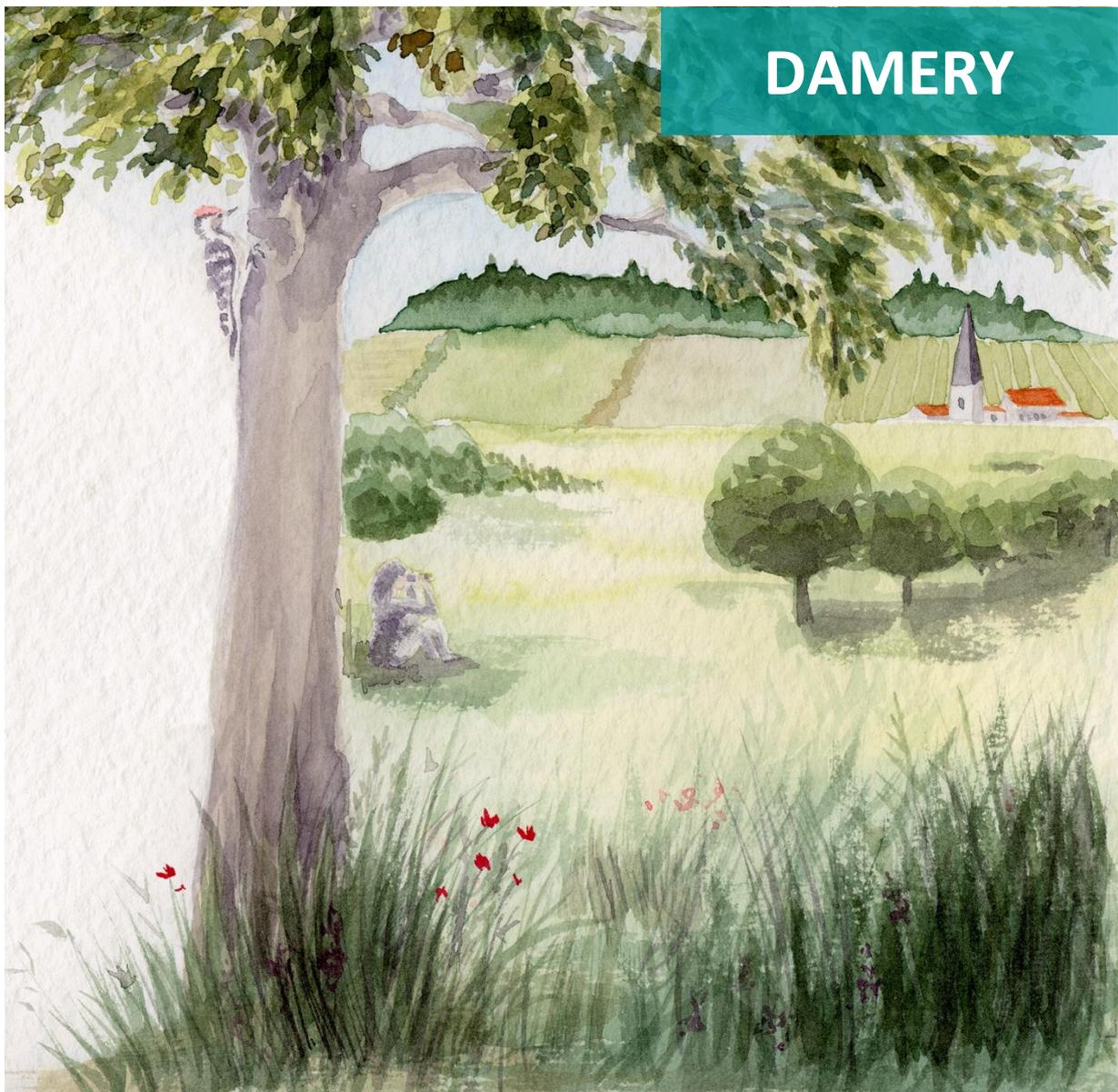


Illustration : Aleksandra Delcourt

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>3</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE .....</b>	<b>4</b>
A.    CONTEXTE GENERAL .....	4
1.    Réseau hydrographique et zones humides.....	4
2.    Perception paysagère de l’occupation du sol.....	5
3.    Initiatives locales.....	5
B.    PERIMETRES D’INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT .....	6
1.    ZNIEFF .....	7
2.    Natura 2000.....	7
3.    Trame verte et bleue .....	8
C.    ETUDES SCIENTIFIQUES.....	8
<b>PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE .....</b>	<b>10</b>
D.    QU’EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ? .....	10
1.    Définition de la biodiversité .....	10
2.    Quels liens avec les habitants ?.....	10
4.    État de la biodiversité actuelle.....	11
5.    Notion de patrimonialité.....	12
E.    UN ABC, MAIS QU’EST-CE-QUE C’EST ? .....	13
1.    Origine.....	13
2.    Les ABC du Parc de la Montagne de Reims .....	14
a.    Acquisition de connaissances.....	14
b.    Identification des enjeux.....	17
c.    Sensibilisation et animation.....	18
F.    UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ? .....	19
1.    Engagement des communes .....	19
2.    Mobilisation des habitants.....	19
3.    Adapter l’usage du territoire.....	20
<b>PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC .....</b>	<b>21</b>
G.    CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	21
1.    État des lieux .....	21
2.    Bilan évolutif suite à l’ABC .....	21
3.    Zoom sur les espèces patrimoniales.....	23
4.    Zoom sur les espèces exotiques envahissantes .....	25
H.    HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES .....	29
1.    La zone agricole .....	31
2.    Le vignoble .....	31
3.    Les milieux boisés.....	32
4.    Les milieux ouverts et semi-ouverts .....	34
5.    Les milieux aquatiques et zones humides .....	35
6.    Les milieux artificialisés et rocheux .....	37
I.    SYNTHESE DES ENJEUX .....	38
1.    Zoom sur les plantes patrimoniales .....	38
2.    Enjeux identifiés lors de l’ABC .....	40

<b>PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS .....</b>	<b>41</b>
J. PROJETS DEJA REALISES .....	41
1. <i>Natura 2000</i> .....	41
2. <i>Lutte contre la pollution lumineuse</i> .....	41
3. <i>Gestion durable des espaces verts</i> .....	42
K. PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES .....	42
1. <i>Territoire engagé pour nature (TEN)</i> .....	42
2. <i>Favoriser la nature au sein du village</i> .....	42
3. <i>Développer les principes de gestion différenciée</i> .....	43
4. <i>Préserver les milieux naturels</i> .....	44
<b>ANNEXES.....</b>	<b>45</b>

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE DAMERY ....	4
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT DE LA COMMUNE DE DAMERY .....	6
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT .....	11
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC .....	18
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE DAMERY .....	22
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE DAMERY .....	22
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DAMERY (DONNEES OPPORTUNISTES).....	23
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LA COMMUNE DE DAMERY (AZOLLA FAUSSE-FOUGERE – LENTILLE D'EAU MINUSCULE ET ELODEE A FEUILLES ETROITES – ELODEE DU CANADA)).....	26
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LA COMMUNE DE DAMERY (ELODEE A FEUILLES ETROITES – LENTILLE D'EAU MINUSCULE ET VIGNE-VIERGE COMMUNE) .....	27
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LA COMMUNE DE DAMERY (SAINFOIN D'ESPAGNE) .....	28
FIGURE 11 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE DAMERY .....	29
FIGURE 12 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE DE DAMERY .....	30
FIGURE 13 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE DAMERY .....	39
FIGURE 14 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DAMERY .....	40

## TABLE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP .....</i>	<i>12</i>
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN .....</i>	<i>13</i>
TABLEAU 3 : ÉTAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS .....	15
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES.....	15
TABLEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES .....	16
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC .....	21
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DAMERY .....	23
TABLEAU 8 : ESPECES DE BRYOPHYTES PATRIMONIALES LISTEES GRACE A L'ABC SUR LA COMMUNE DE DAMERY.....	24
TABLEAU 9 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE DAMERY .....	24

# PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

## A. Contexte général

### 1. Réseau hydrographique et zones humides

Ci-dessous, une cartographie illustrant le réseau hydrographique et zones humides de la commune de Damery (Cf. Figure 1).



Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et zones humides de la commune de Damery

La commune de Damery est traversée d'ouest en est, par la Marne, accompagnée par une partie canalisée « Déviation de Damery ». Tout au long du parcours de la rivière se développent des zones humides, dont une, relativement conséquente, au lieu-dit « le Fer à Cheval », où s'exprime une grande diversité d'habitats de zones humides.

Prenant sa source beaucoup plus au nord, le « Rue de Brunet » descend le long des coteaux viticoles pour venir se jeter dans la Marne.

Enfin, plus au nord, le plateau humide. Sur cette même zone existe un maillage important de mares, forestières ou prairiales. Deux autres mares forestières ont également été identifiées au niveau du « Bois de St-Marc ».

## **2. Perception paysagère de l'occupation du sol**

On retrouve sur la commune de Damery les trois éléments paysagers du triptyque de la Montagne de Reims : la plaine agricole au sud de la Marne, les coteaux viticoles puis le plateau forestier, représenté à l'est par le « Bois de St-Marc ». Le site des Pâtis de Damery, à l'ouest, agrmente le paysage avec sa forêt composée de Pin sylvestre, de feuillus. En lisière, il est possible de trouver quelques zones de pelouses sèches.

Sur la pointe nord de la commune, on retrouve un maillage de prairies bocagères, rares sur le territoire du Parc naturel régional.

En limite sud, la vallée de la Marne où la rivière serpente accompagnée de sa ripisylve.

## **3. Initiatives locales**

La commune de Damery souhaite mettre à jour l'arrêté municipal limitant la circulation des engins motorisés au sein des Pâtis de Damery. De plus, la commune, en tant que propriétaire, a toujours été très impliquée dans la préservation de ce site Natura 2000, elle suit et relaye les actions mises en œuvre dans ce sens par le Parc naturel régional.

## B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

Les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de Damery sont illustrés ci-dessous (Cf. Figure 2).

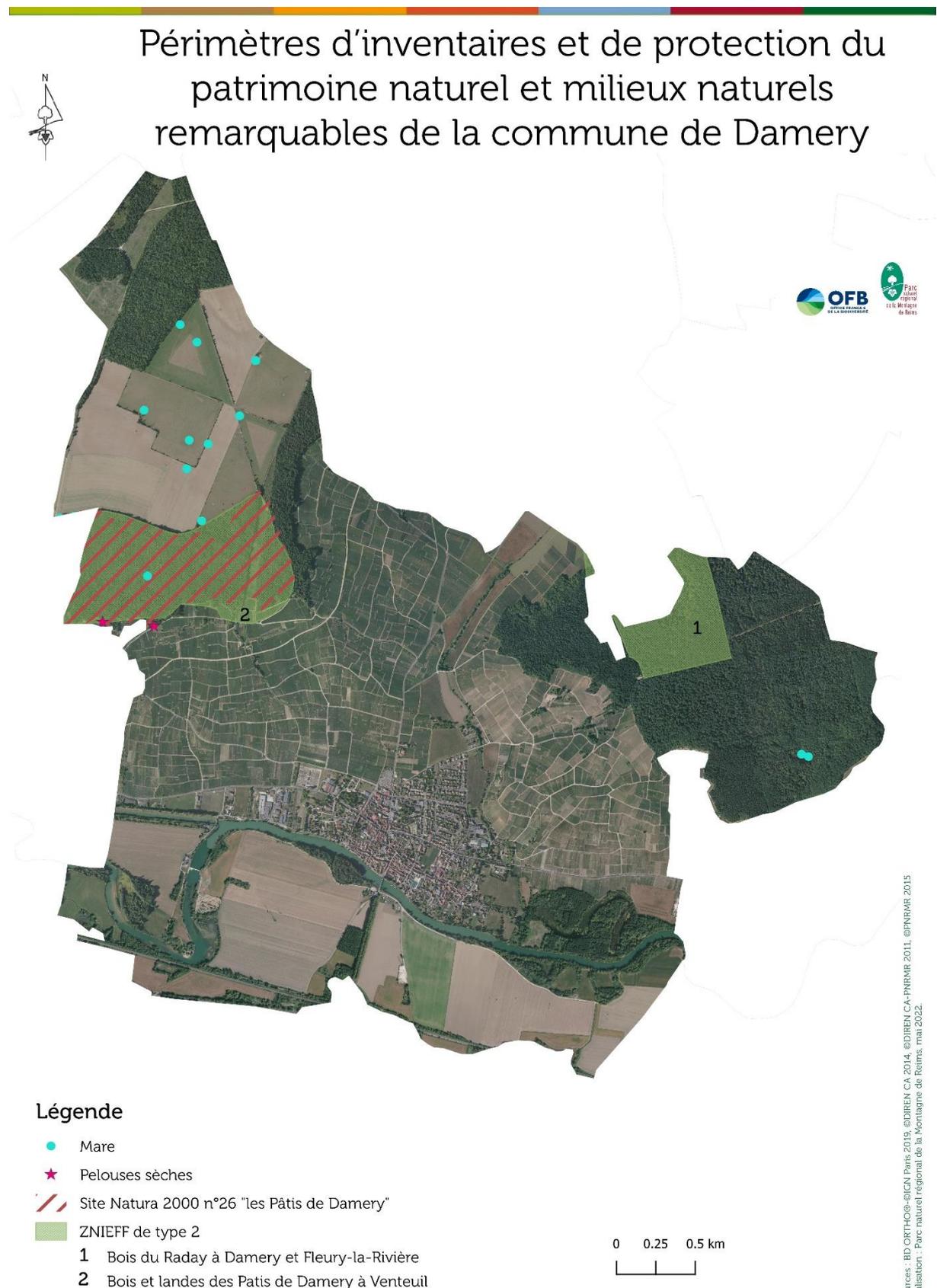


Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant de la commune de Damery

## 1. ZNIEFF

### Définition

*Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).*

On retrouve un seul type de ZNIEFF sur le territoire de Damery :

- **2 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (Source : INPN) ;
  - Bois du Raday à Damery et Fleury-la-Rivière  
Située sur le plateau forestier, elle est caractérisée par un massif de feuillus diversifié avec des variantes localisées selon la présence de la pente et des glissements de terrain récents. Ces derniers permettent le développement de tuffières, milieux humides remarquables. Enfin, les lisières et les hauts de versant permettent le développement d'une flore de sol calcaire, très vulnérable au développement du vignoble.
  - Bois et landes des Pâtis de Damery à Venteuil  
Principalement dominée par la pinède, elle est également constituée de boisement de feuillus : bouleau, chêne, orme. De grandes étendues de landes se développent sous les lignes électriques, au sein desquelles on retrouve un réseau de mares. Plusieurs mares forestières sont également présentes, accompagnée d'un grand nombre d'ornières, milieux de prédilection du Sonneur à ventre jaune.

## 2. Natura 2000

### Définition :

*Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.*

*Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.*

*Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.*

*Un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.*

Calqué en grande partie sur la ZNIEFF de type 1 existante, le site Natura 2000 n°26 « les Pâtis de Damery » correspond à d'anciennes landes pâturées, qui se referment suite à l'arrêt de cette activité. Le passage de lignes à hautes tension sur la partie est du site induit un entretien régulier pour limiter

le développement des arbres et permet le maintien de ces milieux ouverts d'exception. Plus au sud, un sol plus calcaire permet le développement de pelouses sèches, milieu de prédilection des orchidées et des pollinisateurs. La présence d'une vaste zone humide justifie la présence de mares et le développement de boisements humides au niveau des anciennes landes reboisées naturellement. La cogestion du site avec le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne, permet la réalisation d'inventaires spécifiques et de chantiers de restauration des milieux naturels présents.

### 3. Trame verte et bleue

#### Définition

*La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).*

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

#### C. Etudes scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Damery, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2009 – « Etat des lieux de la répartition de la Rainette arboricole (*Hyla arborea*) dans l'ouest du département de la Marne » - CPIE Pays de Soulaines
- 2012 – Etude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne - PNRMR
- 2014 – « Etude des chauves-souris des sites Natura 2000 n°26 et n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (Marne) » - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne - PNRMR
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI - PNRMR
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – PNRMR

- 2021 – « Amélioration des connaissances sur la répartition du Sonneur à ventre jaune au sein du site Natura 2000 n°26 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (51) » – PNRMR
- 2022 - Etude CMR de la population de Sonneur à ventre jaune au sein des sites Natura 2000 – Parc naturel régional de la Montagne de Reims – PNRMR
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d'Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) - PNRMR

# PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

## D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

### 1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.  
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.  
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

### 2. Quels liens avec les habitants ?

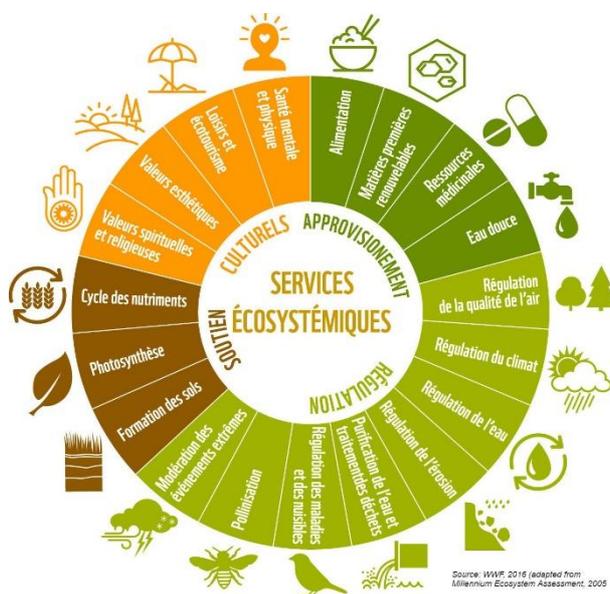
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



#### 4. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansion, **43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer**, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

## 5. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km\*5km :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP<sup>1</sup>

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN<sup>2</sup>, est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

<sup>1</sup>CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

<sup>2</sup> UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire même nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

## **E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?**

### **1. Origine**

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (Source : *L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*).

## 2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

### a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'a pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes les espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).



En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée

Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.

Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :



Tableau 3 : Etapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-capt et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA).

Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées (Cf. Tableau 4).



Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents



Du fait du grand nombre de sites à prospector, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.

Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation. Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.

- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.

La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.

Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
<b>ODONATES</b>	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
<b>RHOPALOCÈRES</b>	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
<b>ORTHOPTÈRES</b>	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

## b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »<sup>3</sup>. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

*Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.*

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

*Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.*



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

<sup>3</sup> Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF<sup>4</sup> ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de maille élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve

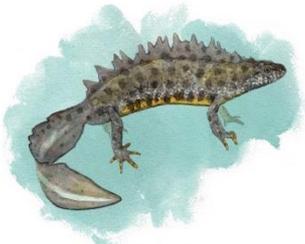


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

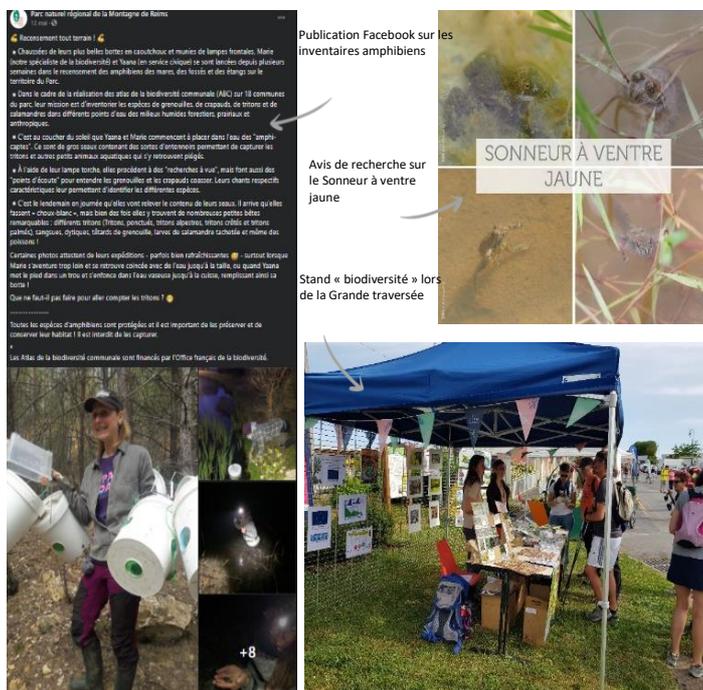
Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

### c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la

biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4)



- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public.

Figure 4 : Communication autour de l'ABC

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

<sup>4</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes, dont celles réalisant un ABC.

## F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

### 1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

**Entretien des espaces verts communaux** : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

**Nature en ville** : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

### 2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composée d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

### 3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles de par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

## PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

### G. Connaissance de la faune et de la flore

#### 1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

#### 2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés à partir de la page [10](#), dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? ». Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 6*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles			
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles	
					Relevés botaniques								
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères											
				Relevés botaniques							Inventaires bryophytes (CBNBP)		
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)												

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune de Damery, ce sont 9 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Damery

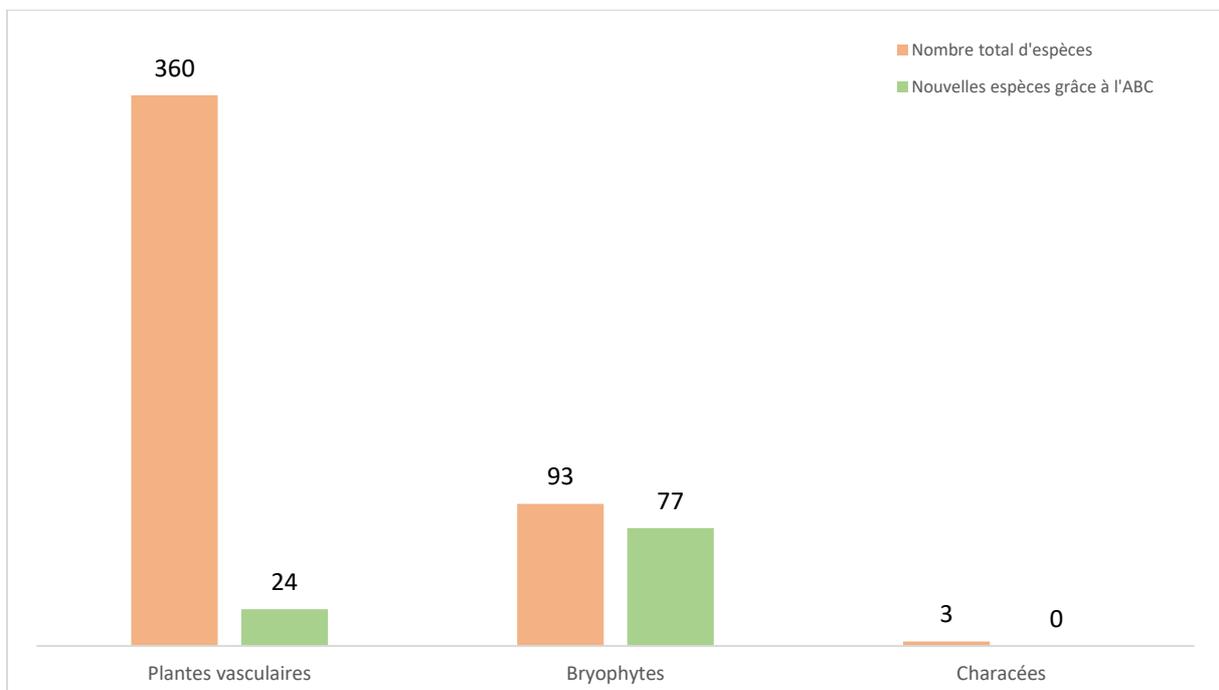


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Damery

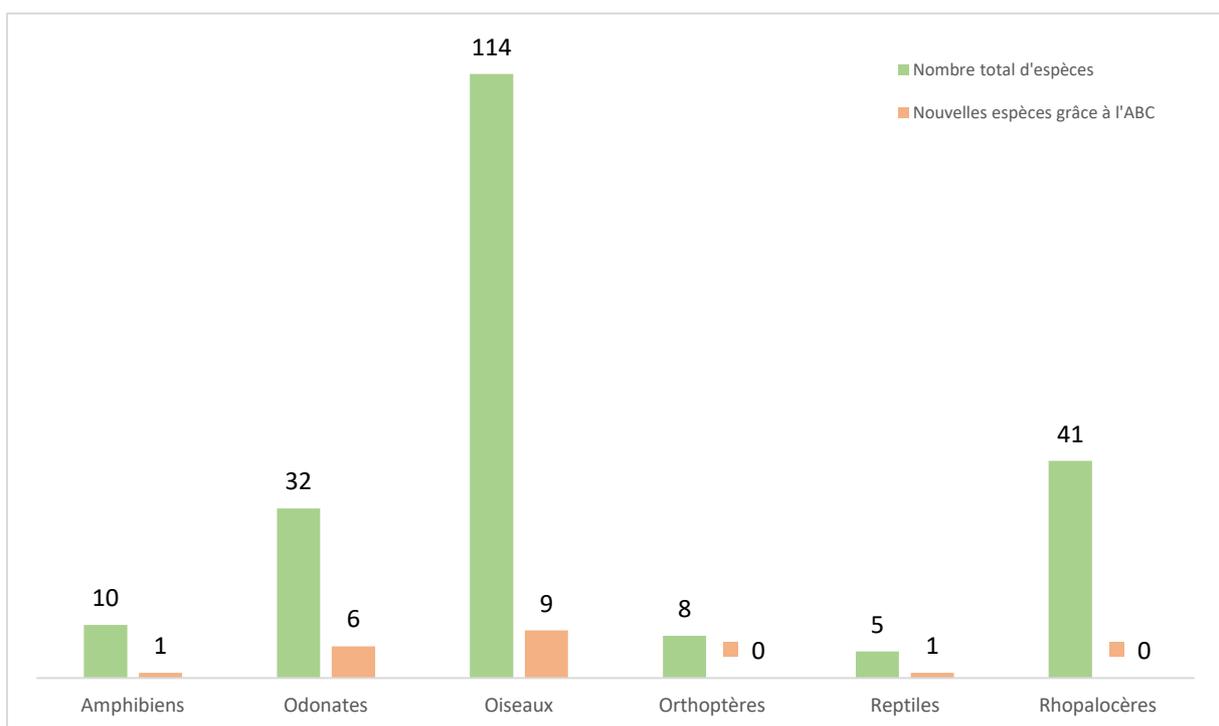
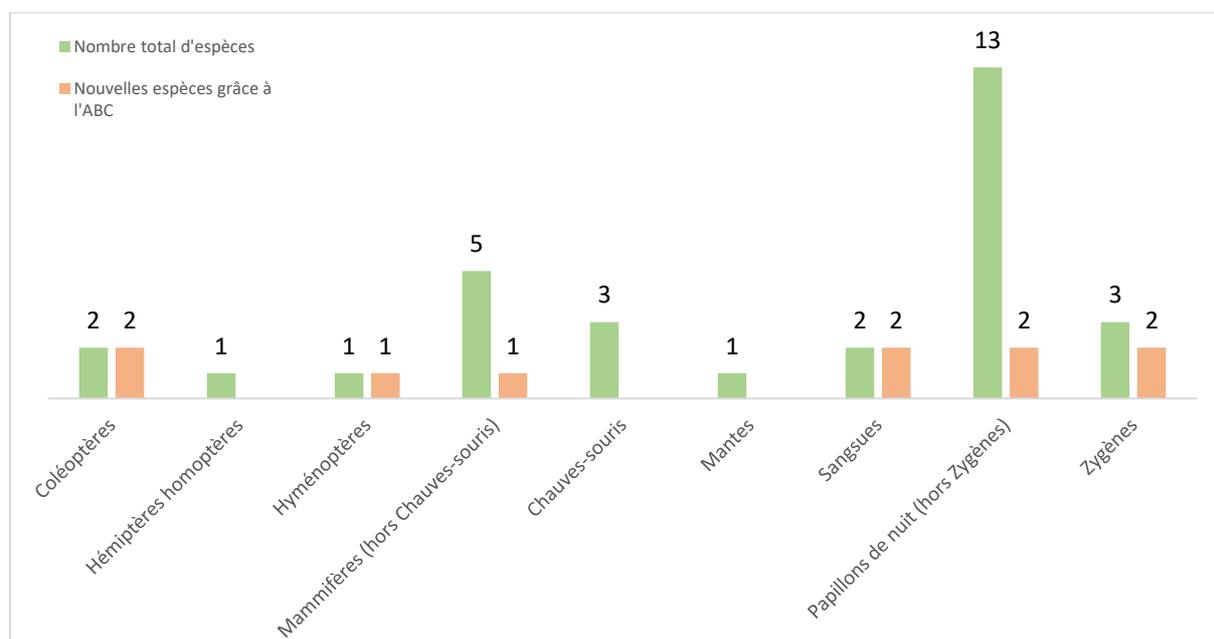


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Damery (données opportunistes)



### 3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 7) reprend la liste fournie par le CBNBP<sup>5</sup> à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

*Rareté* : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *Observation ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Damery

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	Observation ABC
Laîche à fruit barbu	<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784	RRR	CR	-	PR	2019	
Cuscute à petites fleurs	<i>Cuscuta epithimum</i> subsp. <i>epithimum</i> (L.) L., 1774	RR?	EN	-	-	2010	
Genêt d'Angleterre	<i>Genista anglica</i> L., 1753	RR	EN	-	PR	2013	
Jonc des vasières	<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	RR	EN	-	PR	2010	
Euphrase jaune	<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	RRR	VU	-	-	2011	
Brunelle laciniée	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	R	VU	-	-	2011	
Violette des chiens	<i>Viola canina</i> L., 1753	RR	EN	-	-	2010	
Laiteron des marais	<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	RR	NT	-	PR	2010	

Une analyse des données issues de la synthèse ainsi qu'un inventaire complémentaire réalisé par le CBNBP sur les bryophytes (mousses) a également permis de relever la présence de douze espèces très rares en Champagne-Ardenne et inscrites sur la liste rouge européenne au statut « préoccupation mineure » (Cf. Tableau 8).

<sup>5</sup> Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Tableau 8 : Espèces de bryophytes patrimoniales listées grâce à l'ABC sur la commune de Damery

Espèce	Nom latin	LR Europe	Rareté en Champagne - Ardenne
Nogopterium gracile	<i>Nogopterium gracile</i> (Hedw.) Crosby & W.R.Buck, 2011	LC	RR
Polytrichum juniperinum	<i>Polytrichum juniperinum</i> Hedw., 1801	LC	RR
Polytrichum piliferum	<i>Polytrichum piliferum</i> Hedw., 1801	LC	RR
Campylopus pyriformis	<i>Campylopus pyriformis</i> (Schultz) Brid., 1826	LC	RR
Aulacomnium androgynum	<i>Aulacomnium androgynum</i> (Hedw.) Schw.  -řgr., 1827	LC	RR
Bryum subapiculatum	<i>Imbriobryum subapiculatum</i> (Hampe) D.Bell & Holyoak, 2020	LC	RR
Plagiothecium curvifolium	<i>Plagiothecium curvifolium</i> Schlieph. ex Limpr., 1897	LC	RR
Entosthodon fascicularis	<i>Entosthodon fascicularis</i> (Hedw.) M.  -ř II.Hal., 1848	LC	RR
Bryum subapiculatum	<i>Imbriobryum subapiculatum</i> (Hampe) D.Bell & Holyoak, 2020	LC	RR
Hedwigia ciliata var. ciliata	<i>Hedwigia ciliata</i> (Hedw.) P.Beauv., 1805	LC	RR
Didymodon ferrugineus	<i>Didymodon ferrugineus</i> (Schimp. ex Besch.) M.O.Hill, 1981	LC	RR
Weissia longifolia	<i>Weissia longifolia</i> Mitt., 1851	LC	RR
Dialytrichia saxicola	<i>Dialytrichia saxicola</i> (Lamy) M.J.Cano, 2007	LC	RR

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 9) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, **13 espèces patrimoniales réparties dans 2 groupes ont été retrouvées** lors de l'ABC et **6 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées** sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 9 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Damery

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	2009	Fort	E	X	-	
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2018	Fort	V	X	✓	
	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	2019	Fort	V	X	✓	
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	2010	Fort	V	X	✓	
	Triton ponctué (L. v. vulgaris)	<i>Lissotriton vulgaris vulgaris</i>	-	Assez fort	V	X	✓	x
CHAUVES-SOURIS	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2014	Fort	E	X	-	
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	2014	Assez fort	V	X	-	
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	Assez fort	AS	X	-	

<b>HÉTÉROCÈRES</b>	Ecaille pourprée	<i>Rhyparia purpurata</i>	2015	Assez fort	-		-	
<b>MAMMIFÈRES</b>	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2018	Assez fort	AS	X	-	
<b>ODONATES</b>	Aeschne isocèle	<i>Aeshna isoceles</i>	-	Fort	-		✓	X
	Cériagrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	2013	Fort	-		✓	
	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	-	Assez fort	-		✓	X
	Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>	2013	Fort	X		-	
<b>OISEAUX</b>	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2018	Assez fort	AS		✓	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	-	Fort	V		✓	X
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2015	Assez fort	R		-	
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2016	Fort	AP		-	
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	-	-	R		✓	X
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2018	Fort	-		-	
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2010	Assez fort	-		-	
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2018	Fort	AP		✓	
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2010	Fort	V			
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2017	Fort	-		✓	
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	-	Fort	R		✓	X
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2018	Assez fort	AS		-	
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2015	Assez fort	V		-	
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2017	Assez fort	-		-	
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	2017	Assez fort	V		-	
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2017	Assez fort	AP		-	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	2019	Fort	AS		✓	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2018	Fort	-		✓	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	2017	Assez fort	-		-		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2016	Assez fort	-		-		
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2019	Assez fort	AS		✓		
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	2014	Assez fort	-		✓		

#### 4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Ci-dessous, trois représentations cartographiques des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Damery (Cf. Figure 8 à 10).

# Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Damery



## Légende

-  Azolla fausse-fougère - Lentille d'eau minuscule
-  Elodée à feuilles étroites - Elodée du Canada

0 100 200 m



Sources : BD ORTHO® - ©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRM - CBNBP 2015, PNRMR 2022  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juillet 2022.

Figure 8 : Représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Damery (Azolla fausse-fougère – Lentille d'eau minuscule et Elodée à feuilles étroites – Elodée du Canada) Données issues du CBNBP

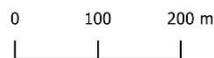


# Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Damery



## Légende

-  Elodée à feuilles étroites - Lentille d'eau minuscule
-  Vigne-vierge commune

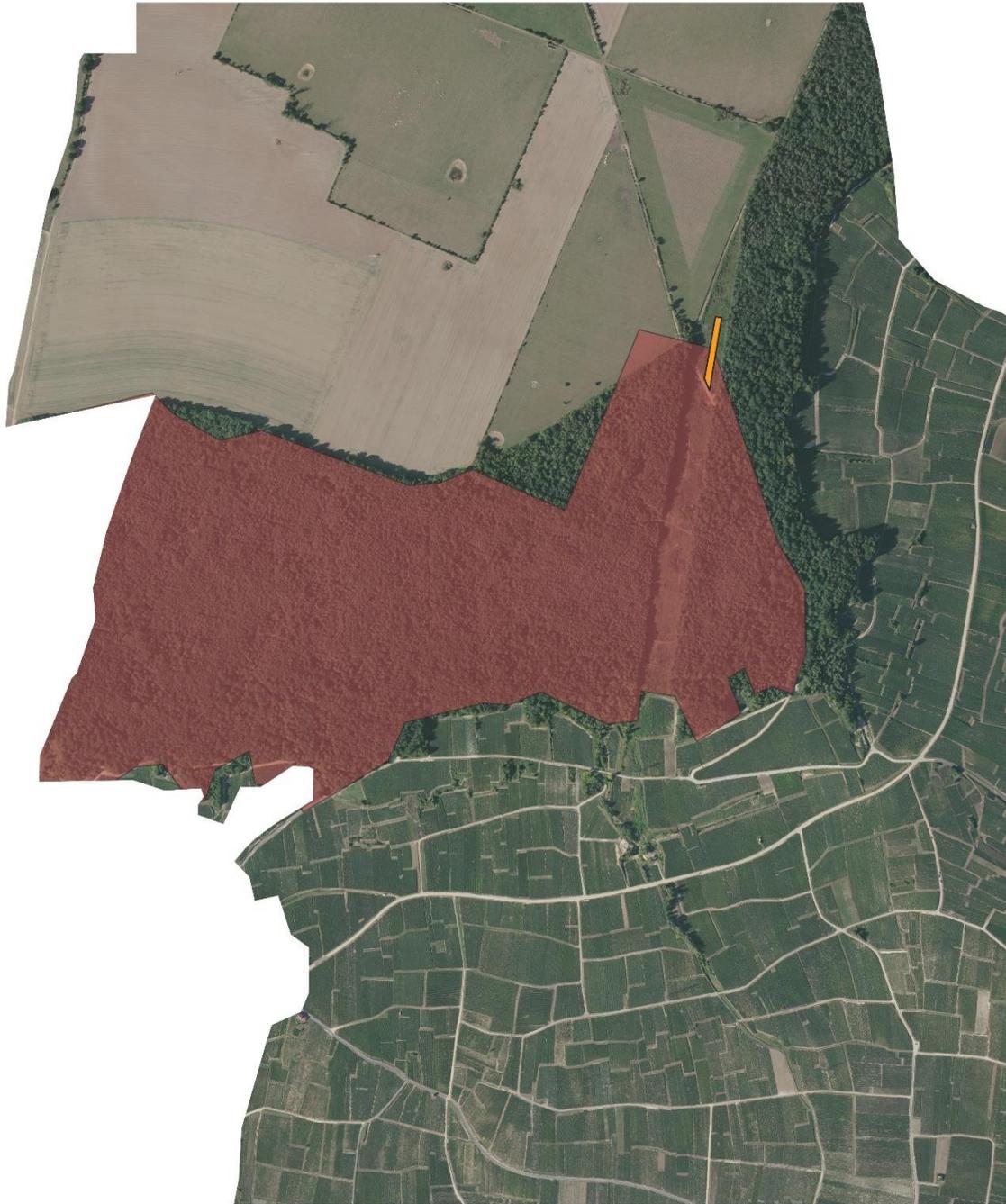


Sources : BD ORTHO® - ©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRM - CBNBP 2015, PNRMR 2022  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juillet 2022.

Figure 9 : Représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Damery (Elodée à feuilles étroites – Lentille d'eau minuscule et Vigne-vierge commune) Données issues du CBNBP

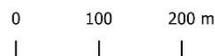


# Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Damery



## Légende

-  Sainfoin d'Espagne
-  Site Natura 2000 n°26 "les Patis de Damery"



Sources : BD ORTHO® - ©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRM - CBNBP 2015, PNRMR 2022  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juillet 2022.

Figure 10 : Représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Damery (Sainfoin d'Espagne)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

*Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)*

Figure 11 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Damery

Groupe	Nom français	Nom latin	Origine	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Érable negundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	-	2010	A2
	Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	-	2005	A2
	Élodée à feuilles étroites	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	-	2010	A2
	Gesse à larges feuilles	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	-	2010	P2
	Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	-	2010	A2
	Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	-	2019	A2
	Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	-	2010	A1
	Vigne vierge à cinq feuilles	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch., 1887	Planté/cultivé	2006	A2
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	-	2010	A1
MAMMIFERES	Raton laveur	<i>Procyton lotor</i>	-	2021	-
OISEAUX	Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	-	2017	-
	Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	-	2011	-

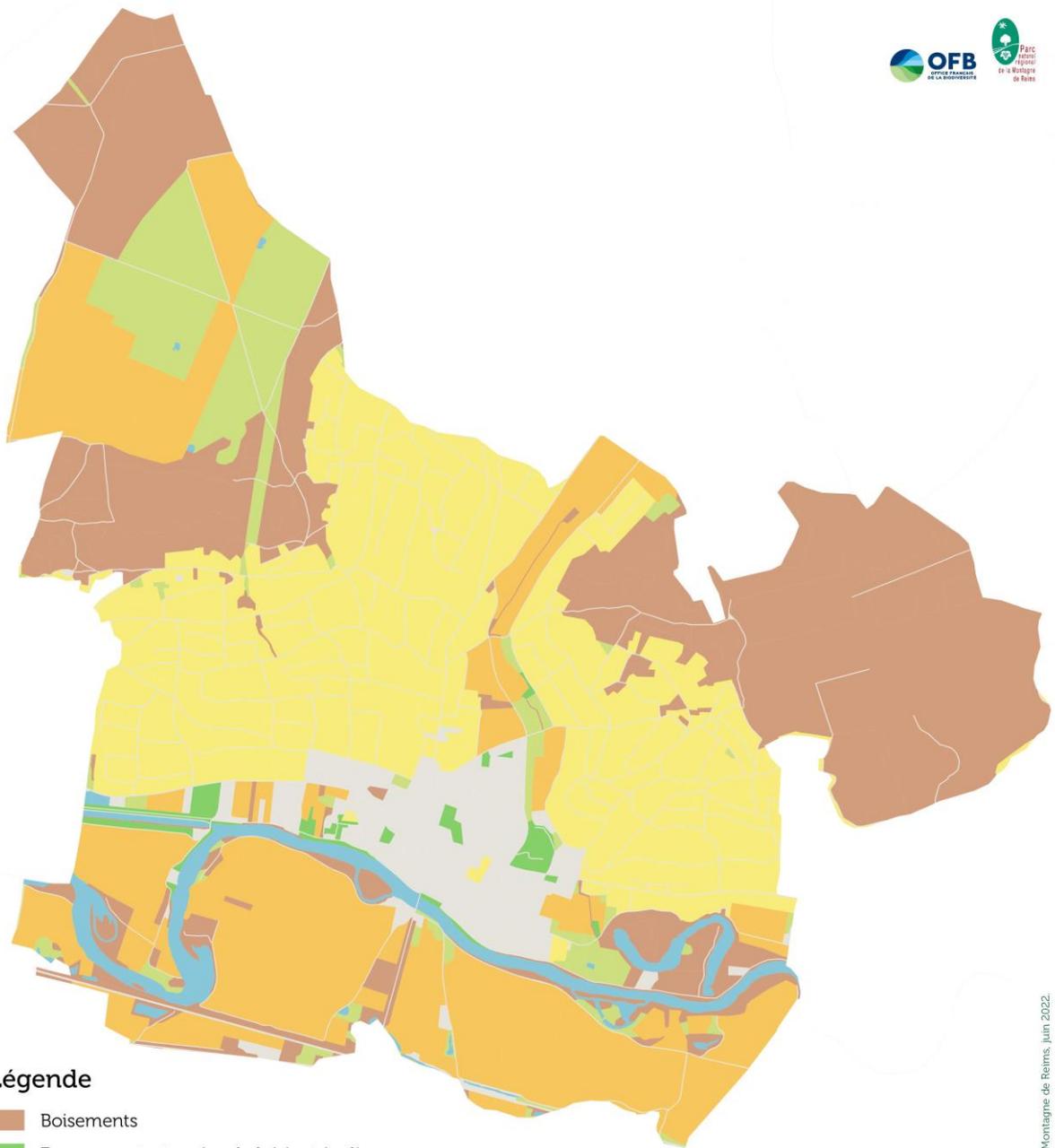
## H. Habitats et enjeux associés

On retrouve sur la commune de Damery tous les éléments paysagers typiques de la Montagne de Reims : la vallée de la Marne avec une partie de la plaine agricole, les coteaux viticoles et le massif forestier en haut de plateau.

Des prairies de fauche et pâturées sont encore bien présentes au nord de la commune, au-dessus du site Natura 2000 n°26.

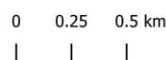
Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 12).

# Occupation du sol de la commune de Damery



## Légende

-  Boisements
-  Espaces verts, terrains de loisir et jardins
-  Milieux aquatiques
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Plaine agricole
-  Surfaces artificialisées
-  Vignoble



Sources : ©PNEMR 2014  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Figure 12 : Représentation cartographique de l'occupation du sol de la commune de Damery

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2).

## 1. La zone agricole

On retrouve quelques parcelles agricoles au sud de la Marne, avec des cultures céréalières, dont du maïs.

### Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été, pour une libération de graines avant la moisson. Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.

Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive ont induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

#### ➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Plusieurs espèces occupent les milieux agricoles, que ce soit les parcelles cultivées, les bandes enherbées ou encore les éléments paysagers préservés (haies, bosquets) : **Alouette des champs**, **Linotte mélodieuse**, **Chardonneret élégant**, ou encore **Faucon crécerelle**. Ces espèces représentent un enjeu de conservation pour le territoire du Parc naturel régional car elles subissent de fortes pressions. En effet, au même titre que les plantes messicoles, elles ont subi la transition vers une agriculture intensive (remembrement), ayant induit un arrachage massif de haies pour la création de grandes parcelles de monocultures et l'utilisation massives de produits phytosanitaires. La perte d'habitat et de ressources alimentaires a provoqué un déclin chez ces espèces, comme l'illustre le bilan du STOC 1989-2019.

#### ➤ Perspectives :

- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque <sup>®</sup>Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

## 2. Le vignoble

Recouvrant plus de cinquante pourcent territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué

de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. Sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

➤ **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment)

### 3. Les milieux boisés

Sur la commune de Damery, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de microhabitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Sur le territoire de la commune de Damery sont connues de nombreuses espèces de chauves-souris dont le **Grand Rhinolophe**, la **Pipistrelle commune** et la **Noctule de Leisler**.

- **Boisements**

On retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtre-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, ou encore le houx. En condition plus

hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de Chêne sessile, de Charme et de Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Érable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laîche des bois.

- **Boisements thermophiles**

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Une partie de la ZNIEFF de type 1 « Bois et landes des Pâtis de Damery à Venteuil » est constitué de ce type de boisement. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin sylvestre. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Cerisier de Sainte Lucie, le Nerprun purgatif, la Viorne lantane.

Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont de nombreuses orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC**

L'essentiel de ces boisements sont compris dans le périmètre du site Natura 2000 n°26 « les Pâtis de Damery ».

Une grande diversité d'oiseaux utilise ces milieux, dont le **Pouillot fitis** et le **Roitelet huppé** qui profite de la présence d'un peuplement clair et composé de résineux.

En lisière avec la pinède, sur un secteur de blocs de meulière, **11 espèces de bryophytes** rares ou très rares ont été identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

➤ **Perspectives**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;

### **Zoom sur le vieux bois**

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : **25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénéscent** pour tout ou une partie de leur cycle biologique. Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Strictelement forestier, le **Pouillot siffleur** a besoin de futaies matures proposant un sous-bois aéré et une canopée assez dense, ce qui montre sa sensibilité à la structure et au type de gestion du boisement. Il est donc fortement favorisé par la présence de hêtraies voire de chênaies fermées présentant une structure de sous-bois favorable.

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de trois espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus matures, fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun, bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul, et le **Pic épeichette** qui affectionne la présence de bois dépérissant ou morts, favorables pour lui permettre de forer sa loge. En effet, de par sa petite taille, il a besoin d'un bois tendre pour pouvoir le creuser facilement mais également pour trouver de la nourriture. Le **Pic mar** quant à lui occupe les vieilles parcelles de forêt à gros bois et présentant des chandelles. Ce dernier est favorisé par une gestion en taillis sous futaie et par la présence d'arbres, dont les chênes, de très gros diamètres.

En contexte plus humide, la formation d'ornières est favorable à la reproduction d'une espèce d'amphibiens vulnérable en Champagne-Ardenne et en France, le **Sonneur à ventre jaune**. Au niveau des mares présentes sur le site, on peut également observer la **Salamandre tachetée**.

➤ **Perspectives :**

- Favoriser le maintien d'arbres biologiques, du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

#### 4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

##### • *Prairies et jachères*

De plus en plus rares du fait du changement des pratiques, les prairies sont encore bien préservées au nord de la commune, entre élevage et fauche, et avec des linéaires de haies champêtres.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts avec la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation : la **Pie-grièche écorcheur**,

vulnérable en Champagne-Ardenne, le **Bruant jaune** et le **Tarier des prés**, qui est beaucoup plus rare que le Tarier pâle.

Au niveau des prairies, une orchidée très rare en Champagne-Ardenne se développe en début de saison, l'**Orchis de mai**.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

• *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes.

➤ **Enjeux connus :**

On retrouve de nouveau ce milieu sur le site Natura 2000 n°26 et les inventaires réalisés dans le cadre de l'animation et du plan de gestion sur ce site permet d'avoir connaissance des enjeux présents. De nombreuses espèces de papillons utilisent le site dont deux espèces inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne : le **Gazé** et le **Damier de la succise** qui est également protégé en France et concernée par le Plan national d'actions en faveur des papillons de jour.

En lisière, au niveau d'un ravin avec un petit ruisseau, **13 espèces de bryophytes** rares ou très rares ont été identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir les landes acides,
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

**5. Les milieux aquatiques et zones humides**

La commune est traversée d'est en ouest par la Marne et son canal latéral. Les méandres créés par la rivière ont permis l'apparition de bras morts, de zones humides diverses, telles que des mares.

• *La Marne et sa ripisylve*

Cette rivière, riche en méandres et en bancs de graviers est un refuge pour un grand nombre d'oiseaux. Ses berges faites de craies et de dépôts de limons, sont très faciles à creuser pour les espèces nichant

en cavité. Cette utilisation de la berge ne pose pas de problème et ne risque pas de l'abimer car de nombreuses cavités sont réutilisées au fil des années.

En période de crues hivernales, la Marne vient baigner une partie de la plaine agricole, à la faveur d'oiseaux hivernant comme le **Vanneau huppé** ou encore les **bécasseaux**.

La Marne est accompagnée tout au long de son parcours de sa ripisylve, boisements humides en bordure de cours d'eau. Il s'agit d'une bande plus ou moins dense de végétation des milieux humides, caractérisés par trois niveaux : les herbacées (joncs, laïches, menthes), les arbustes (saules, aulnes) et les arbres (frênes, ormes, chênes). Le maintien de ces milieux et de leur complexité assure un bon état écologique du cours d'eau et des milieux ouverts, en limitant l'érosion des berges, les inondations en période de crue et en filtrant les eaux des polluants.

#### ➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Sur la Marne et au niveau de ses berges, il est possible d'observer le **Martin-pêcheur d'Europe** ou des colonies d'**Hirondelle de rivage**, deux espèces à surveiller en Champagne-Ardenne. La première pêche en plongeant alors que la seconde capture les insectes à la surface de l'eau mais toutes deux creusent dans la berge tendre une galerie pour y faire leur nid. Cette activité ne risque en aucun cas de l'abimer car ces oiseaux sont fidèles à leur site de reproduction et réutilisent les mêmes trous d'une année sur l'autre.

On peut également croiser une autre espèce sur la rivière, qui vont plutôt nicher sur les plages de galets ou au niveau des gravières : la **Sterne pierregarin**.

Au niveau de milieux buissonnants des zones humides, il est possible d'entendre la rare **Bouscarle de Cetti**. Cette dernière n'avait jamais été mentionnée sur le territoire du Parc naturel régional avant les ABC. Cette espèce est principalement présente dans les régions au climat méditerranéen et océanique, ce qui fait qu'elle est particulièrement rare dans le nord-est de la France.

Sur les berges de la Marne, de nombreuses espèces végétales se développent dont l'**Ornithogale en ombelles**, mais également le **Myrophille verticillé** et la **Rénouée douce**, deux espèces de zones humides très rares en Champagne-Ardenne.

Un reptile vulnérable est également présent dans ce type de milieu, il s'agit du **Lézard des souches**.

Enfin, au niveau de la ripisylve, une espèce **rare** et une **très rare**, de **bryophytes** ont été identifiées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

#### ➤ **Perspectives :**

- Maintenir un écoulement naturel de la Marne ;
- Eviter les dépôts sauvages sur les berges ;
- Adapter l'entretien pour limiter l'érosion des berges : maintenir la végétation sur les berges, proscrire les coupes à blanc et le broyage sur place, tailler des arbres têtards ;
- Mener une veille sur les espèces exotiques envahissantes et mener une gestion, si nécessaire, en lien avec le Parc naturel régional ;
- Maintenir le bois mort sur pied et au sol afin de favoriser la biodiversité associée (champignon, insectes saproxyliques, pic, chauves-souris) ;
- Adapter la période d'intervention (hors période de reproduction de la faune et de la flore).

#### • **Les mares**

On retrouve deux types de mares sur la commune : en milieu ouvert et en forêt.

Les mares situées en milieux ouverts sont situées sur les prairies pâturées au nord de la commune et sous la ligne haute-tension traversant le site Natura 2000. En forêt, on retrouve de nombreuses mares également au sein du site Natura 2000 n°26 mais aussi dans le boisement à l'est de la commune.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les mares constituent un milieu de prédilection pour la reproduction des amphibiens, avec une espèce vulnérable en région présente sur plusieurs points d'eau de la commune : le **Triton crêté**. On retrouve également plusieurs secteurs qui accueillent la **Salamandre tachetée**, uniquement en forme larvaire car les adultes se reproduisent sur terre en contexte forestier. Une nouvelle espèce de triton a également pu être découverte suite aux inventaires de l'ABC : le **Triton ponctué**.

De nombreuses odonates ont également été observées dont une espèce de demoiselle inscrite à la Liste rouge régionale des espèces menacées : le **Cériagrion délicat**.

Au niveau des mares prairiales du plateau, il a été possible de relever à plusieurs reprises la présence de la **Sangsue médicinale**, protégée à l'échelle nationale. C'est une espèce indicatrice de bonne qualité des milieux aquatiques et donc très sensible à sa perturbation et, évidemment, à la disparition de ceux-ci. Elle est de plus en plus rare en France et il s'agit de la première mention en Montagne de Reims et la seconde dans le département de la Marne.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Maintenir une bande de non traitement à proximité des fossés ;
- Continuer les travaux de restauration des mares.

## 6. Les milieux artificialisés et rocheux

### • *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances, si elles existent.

Au niveau des bâtiments et murs en pierres meulières, une plante peu ordinaire se développe sur la commune : la **Pariétaire des murs**.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. Une espèce à enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional est concernée : le **Verdier d'Europe**. Peu exigeant, il installe son nid dans une haie ornementale ou champêtre, dans un lierre grimpant ou un arbre isolé. Ces deux espèces granivores sont également favorisées par les mangeoires mises à disposition des oiseaux durant l'hiver.

Plus spécifique, le **Moineau friquet** fréquente les villages avec leur cortège de jardins, de vieux vergers, d'un important linéaire de haies, de rangées de vieux arbres ou d'arbres isolés, de zones de friches, etc. Il apprécie également la présence de l'eau et peut fréquenter le bord cours d'eau comme c'est le cas sur la commune.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Lérot** qui a été signalé lors des inventaires de l'ABC et qui peut utiliser les greniers et dépendances pour faire son nid durant l'hiver.

➤ **Perspectives :**

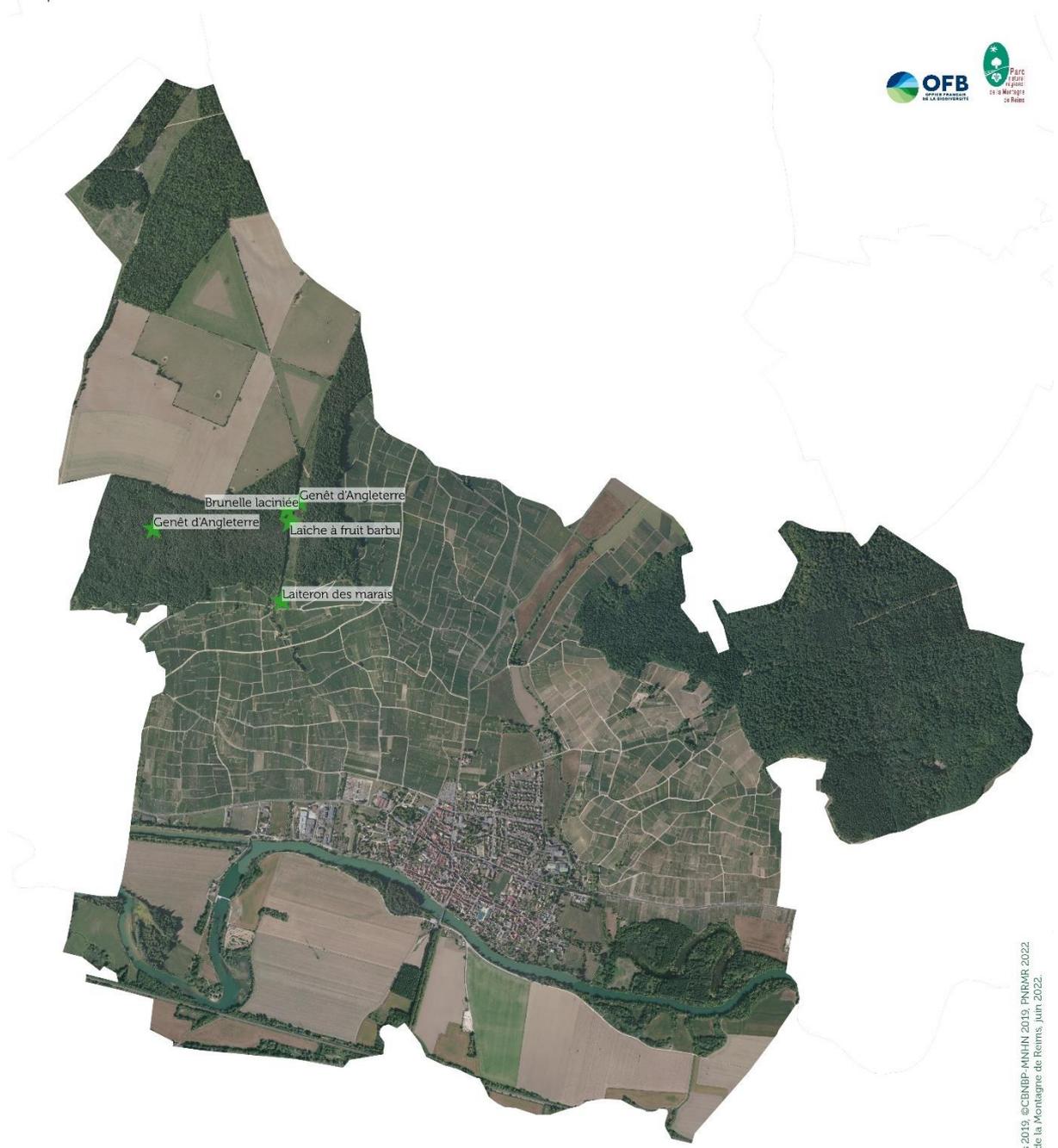
- Maintenir la dynamique de gestion différenciée sur les espaces communaux ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

## **I. Synthèse des enjeux**

### **1. Zoom sur les plantes patrimoniales**

Une cartographie des plantes patrimoniales est présentée ci-dessous (Cf. Figure 13).

# Espèces végétales patrimoniales de la commune de Damery



## Légende

- ★ Observation à partir de 2010
- ★ Observation avant 2010

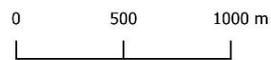


Figure 13 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de Damery

Sources : BD\_ORTHO © IGN Paris 2019, © CNBP - MNHN 2019, PNBMR 2022  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Juin 2022.

## 2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

Sur la commune de Damery, les enjeux identifiés lors de l'ABC sont illustrés sur la carte ci-dessous (Cf. Figure 14)

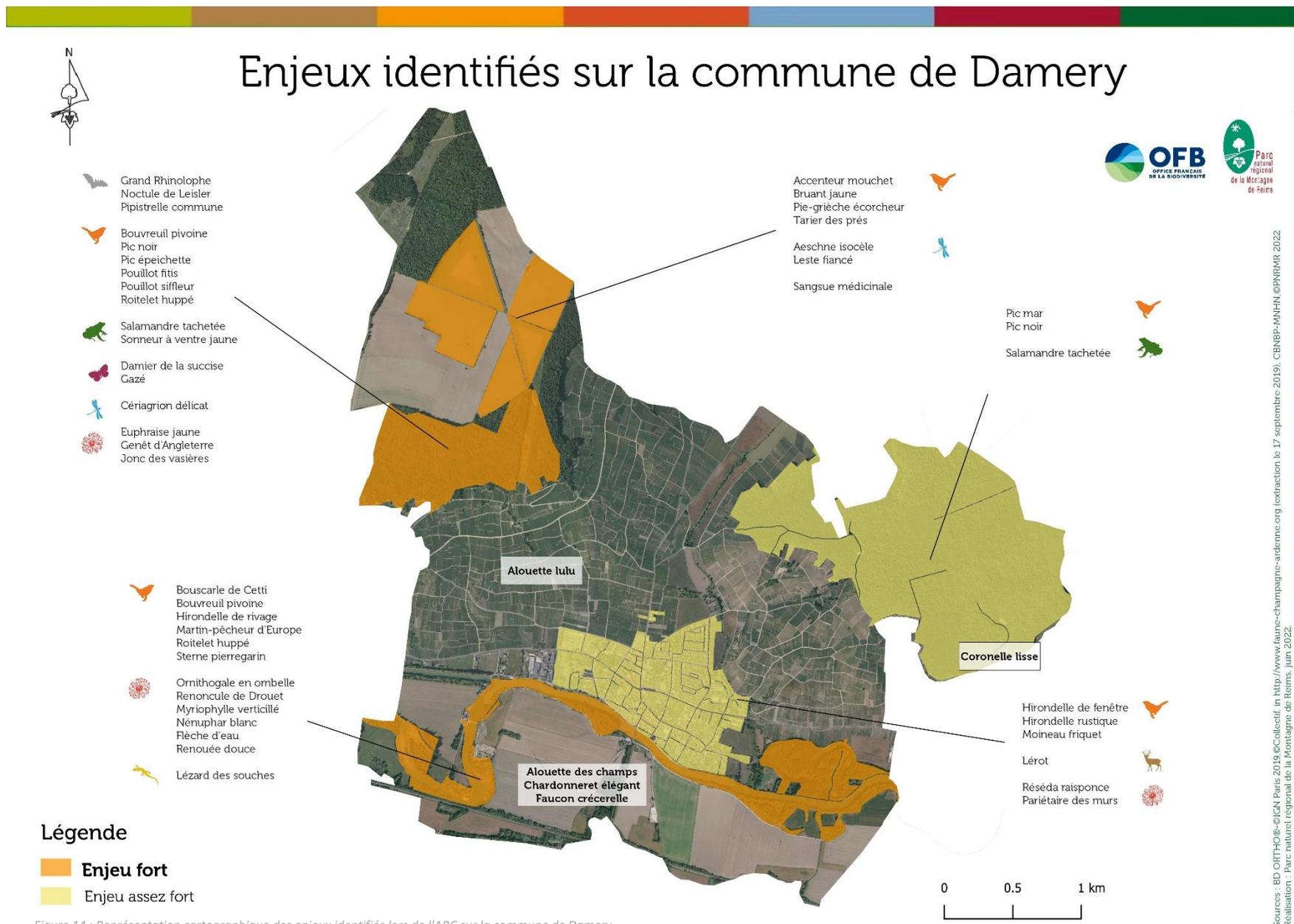


Figure 14 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Damery

## **PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS**

### **J. Projets déjà réalisés**

#### **1. Natura 2000**

La grande majorité du périmètre du site Natura 2000 n° 26 « les Pâtis de Damery » se situe sur le territoire de la commune de Damery. L’animation est assurée par le Parc naturel régional et la cogestion du site est réalisée en partenariat avec le Conservatoire d’Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. Un Contrat Natura 2000 est porté par le CENCA, il a permis de restaurer des zones de Landes acides. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d’un plan de gestion mis en œuvre depuis 2015 et pour une durée de 9 ans.

Un site pilote pour la restauration d’une lisière forestière étagée a été créé à la suite d’une étude menée sur toutes les lisières du Parc naturel régional. Pour cela, une convention a été établie avec RTE, la commune, le CENCA et le Parc, du fait du passage d’une ligne à haute tension sur le site. Des travaux ont alors été menés, afin d’abattre une partie des résineux pour ensuite permettre aux arbustes sauvages de se développer afin de former les différents étages caractéristiques d’une lisière étagée. L’objectif est de retrouver un profil idéal, c’est-à-dire une zone arborée puis une zone arbustive qui s’ouvre sur une zone herbacée riche en plantes à fleurs. Cet étagement progressif permet donc une transition en douceur entre les milieux ouverts et le milieu forestier. Il est favorable à l’accueil d’une plus grande diversité d’espèces : mammifères, oiseaux, ou encore insectes.

Sa proximité avec les cultures, notamment la vigne, permet d’accueillir des auxiliaires de lutte biologique contre les ravageurs, mais permet également de limiter les glissements de terrain et ne vient pas créer d’ombrage contrairement à une lisière abrupte.

La commune, en tant que cosignataire, montre son engagement dans la préservation de l’environnement et la volonté d’accompagner les acteurs dans ce domaine, à lancer des expérimentations de restauration afin d’améliorer l’état écologique des milieux naturels.

#### **2. Lutte contre la pollution lumineuse**

La commune souhaite faire évoluer son parc d’éclairage public afin de réduire son impact sur la trame noire. Elle souhaite être accompagnée par le Parc naturel régional pour le choix des ampoules, notamment concernant les LED ambrées. Ce dispositif serait très intéressant pour limiter la nuisance causée par la « lumière bleue » puisque la température chaude de ces éclairages ambrés se rapproche de la lumière naturelle émise à l’aube et au crépuscule.

Cette démarche s’intègre au développement d’une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L’objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d’espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s’engageant à réduire l’intensité lumineuse, en adaptant le type d’ampoules vers des températures

plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

### 3. Gestion durable des espaces verts

La commune souhaite revoir l'aménagement paysager des espaces verts en centre bourg, notamment au niveau du rond-point. Pour cela, elle souhaite choisir de plantes vivaces, ainsi que des arbustes indigènes. Le Parc naturel régional peut l'accompagner aussi bien pour la phase de conception que dans le choix des végétaux.

La commune souhaite faire évoluer ses pratiques de gestion des espaces verts, notamment dans l'utilisation d'outils alternatifs à la place d'un désherbage chimique.

La commune souhaiterait également réaliser le semis de bandes fleuries, composées d'espèces locales, afin de renforcer la biodiversité. Cette démarche d'évolution, concernant les pratiques d'entretien des espaces communaux, montre la volonté qu'a la commune d'initier une démarche de progression dans la prise en compte de la nature au sein du village.

## K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

### 1. Territoire engagé pour nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

### 2. Favoriser la nature au sein du village

- La commune souhaite installer des nichoirs, pour les oiseaux et les chauves-souris, à plusieurs endroits favorables sur la commune, et développer un parcours découverte à leur voisinage. Le projet visera à offrir des zones de nidifications et de repos pour la faune sauvage, tout en sensibilisant les habitants à la préservation de la biodiversité. Il sera également possible de mettre en avant les services écosystémiques apportés par ces animaux, notamment sur la lutte contre

certaines ravageurs des cultures (Tordeuse de la vigne, Lixus de la betterave) et autres insectes pouvant présenter une gêne, comme c'est le cas des moustiques, avec les risques sanitaires liés à la remontée progressive du Moustique tigre en France.

La volonté de la commune d'offrir des sites de nidification aux oiseaux et mammifères du territoire montre son engagement dans la préservation de son patrimoine naturel. De plus, les chauves-souris étant protégées en France, la commune mène ainsi une action de préservation d'espèces sensibles.

- La commune a proposé de mettre en place des dispositifs en faveur des chauves-souris afin de leur proposer des gîtes durant tout leur cycle de vie. Des briques creuses ou des gîtes en bois peuvent être installés sur différents supports. La commune pourra se rapprocher du Parc naturel régional afin de développer ce projet et définir les sites favorables à l'installation de ces dispositifs.
- La commune souhaite développer un espace de nature au sein du village, pouvant passer par le dispositif « Carré de biodiversité » qui est programme national lancé par le réseau des CPIE pour inviter à préserver un espace de nature, sans intervention d'entretien : ni tonte, ni semis, ni traitement. L'objectif est de devenir spectateur de la biodiversité en observant son développement et ses interactions. Pour cela, des protocoles de sciences participatives peuvent être utilisés, notamment ceux proposés par Vigie nature.
- Il peut également s'agir de la mise en place d'un Refuge LPO sur une parcelle communale. Ce label peut s'appliquer aux parcs, jardins publics, lieux de promenade, espaces naturels et même aux cimetières. Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

### 3. Développer les principes de gestion différenciée

- La commune souhaite réaliser une formation avec la FREDON Grand Est afin d'améliorer ses pratiques alternatives pour le désherbage et accompagner ses équipes techniques.
- La commune serait également intéressée pour réaliser des semis de bandes fleuries, afin d'améliorer l'accueil de la biodiversité tout en réduisant les surfaces à entretenir.  
Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore®, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se fait sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

#### 4. Préserver les milieux naturels

La commune souhaite réaliser des aménagements écologiques le long du Ru dénommé le Brunet qui s'écoule à travers les vignes jusqu'à la Marne. Des zones tampons ont été délimitées de part et d'autre et la préservation de sa ripisylve permettent de le préserver des écoulements de produits phytosanitaires des parcelles voisines. Le Parc naturel régional pourra accompagner la commune dans la réalisation d'un diagnostic écologique et établir des préconisations de gestion pour améliorer, si nécessaire, son rôle de corridor écologique pour la faune et la flore, et le prémunir d'impacts négatifs tels que la dégradation de ses berges ou la pollution.

# ANNEXES

<b>INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne</b>	<b>A1</b>	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	<b>A2</b>	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	<b>P1</b>	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	<b>P2</b>	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	<b>E1</b>	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	<b>E2</b>	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	<b>S</b>	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i> ), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

## Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraîchage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"